



LIGNUM EXPERTISE

4 ALLEE DE L'OSMONDE
 33510 ANDERNOS LES BAINS
 Tel. 07.49.78.68.10
 Mail : contact.lignumexpertise@gmail.com

BON DE COMMANDE

IDENTIFICATION DE DEGATS SUR ECHANTILLON

DEMANDEUR :

Nom – Prénom / Société :

Adresse :

Téléphone / Mail :

	Nombre d'échantillons	Prix unitaire HT
Identification de dégât : échantillon de bois ou autre matériau, insecte xylophage, champignon lignivore		80,00 €
TOTAL HT		
<i>TVA non applicable, article 293B du CGI</i>		

Chaque échantillon doit être numéroté et accompagné des informations suivantes :

ECHANTILLON	INFORMATIONS SUR LE PRELEVEMENT	
N°	Adresse du prélèvement :	
	Date du prélèvement :	
	Ouvrage * et année de construction :	
	Autres informations :	
* Ouvrage : charpente, plancher (niveau), colombage, bardage, platelage, menuiserie, plinthe, lambris, autre (préciser)		

<p>Bon de commande à retourner avec les échantillons et le règlement du montant TOTAL HT à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">LIGNUM EXPERTISE 4 allée de l'osmonde 33510 ANDERNOS LES BAINS</p>	<p>Signature précédée de la mention « bon pour accord » le / /</p>
---	---

CONDITIONS GENERALES D'ANALYSE

Prestation

La prestation « IDENTIFICATION DE DEGATS » consiste à rechercher et caractériser les traces d'agents de dégradations biologiques du bois sur un échantillon, ou identifier un insecte xylophage ou un champignon lignivore.

L'analyse des échantillons porte selon le cas sur :

- L'aspect, la forme, le diamètre des galeries et la présence de vermoulures, de copeaux, de déchets, de concrétions, de cadavres d'insectes ;
- La forme, les dimensions et l'aspect des vermoulures ;
- L'aspect, la coloration du bois et le type de pourriture.

Seuls les dégâts d'insectes xylophages (insectes à larves xylophages, insectes nidificateurs, termites) et champignons lignivores (champignons de pourriture) sont identifiés.

De même pour les individus, seuls les insectes xylophages (insectes à larves xylophages, insectes nidificateurs, termites) et champignons lignivores (champignons de pourriture) sont identifiés. Tout autre insecte ou champignon ne peut faire l'objet d'une identification, et le résultat de l'analyse conclura en ce sens.

Référentiel normatif

Norme NF P 03-200 (mai 2016) : Agents de dégradation biologique du bois - constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages – modalités générales.

Nature des échantillons

Chaque poche envoyée constitue un échantillon à identifier. Chaque poche peut comporter plusieurs éléments (plusieurs morceaux de bois, du bois dégradé avec de la vermoulure, du bois avec des éléments de champignons, plusieurs insectes, etc.).

La notice de prélèvement indique les modalités de réalisation des échantillons.

Obligations du client

Chaque échantillon doit être envoyé dans une poche séparée (un échantillon pour comporter plusieurs éléments) selon les modalités indiquées dans la notice de prélèvement.

Une description de l'échantillon doit être jointe à l'envoi avec éventuellement des photos de la zone de prélèvement. La description doit comporter l'adresse du site de prélèvement, la date de prélèvement, l'ouvrage concerné et son année de construction, et toute information jugée utile (cave humide, dégât des eaux récent, incendie, travaux de couverture en cours, travaux de rénovation, etc.).

Moyens d'analyse

L'analyse des échantillons consiste en un examen visuel des prélèvements transmis, sans mise en culture des éléments. Les moyens d'analyse sont les suivants :

- Loupes,
- Stéréo microscope,
- Matériel de prélèvement (pinces, scalpels, etc).

Limites

La prestation « IDENTIFICATION DE DEGATS » se limite à l'analyse visuelle des échantillons transmis, par examen macroscopique et microscopique.

- Echantillon d'insectes : Les insectes à larves xylophages adultes sont identifiés par leur genre et espèce. Les larves sont identifiées par leur type, leur genre et éventuellement leur espèce si leur stade de développement le permet.
- Echantillon de termites : les individus sont identifiés à minima par leur genre (termites souterrains-termites de bois sec). L'identification de l'espèce est réalisée si le type d'individus et leur état le permet.
- Echantillon de champignons : l'analyse permet à minima l'identification du type de pourriture et la famille de champignon si les organes fongiques présents le permettent. L'analyse ne comprend pas la mise en culture des champignons pour leur identification.
- Echantillon de dégradations d'insectes : l'agent est identifié par son genre (capricornes, vrillettes, etc.) et éventuellement son espèce si les traces sont caractéristiques.
- Echantillon de dégradations de champignons : l'agent est identifié par son type, son genre et éventuellement son espèce si les traces et éléments fongiques le permettent.

Rapport

Le rapport d' « IDENTIFICATION DE DEGATS » indique pour chaque échantillon les caractéristiques des éléments envoyés, les spécificités ayant permis l'identification et la conclusion de l'analyse dans les limites indiquées ci-dessus.

Si l'échantillon ne comprend pas d'insectes xylophages (insectes à larves xylophages, nidificateurs, termites), le rapport conclut à l'absence d'agents de dégradations biologiques du bois.

Si l'échantillon ne présente pas de traces caractéristiques d'insectes xylophages ou de champignons lignivores, le rapport conclut à l'absence d'agents de dégradations biologiques du bois.

Les échantillons ne sont pas conservés ni retournés au client. Les rapports sont conservés 1 an.